



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 13 juin 2025 à 8 h 30
Par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popceanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Dominic Lapointe, chargé de dossiers ou missions
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Pierre Lessard-Blais, Conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE25 1089

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 13 juin 2025, en y retirant le point 20.003 et en y ajoutant les points 60.002 et 60.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 1090

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé du conseil municipal du 16 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 1091

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé du conseil d'agglomération du 19 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 1092

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal (Ville) s'engage à acquérir de la société 9519-5228 Québec inc, sans garantie légale, pour le prix de 200 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins d'infrastructure routière, un terrain constitué d'une partie du lot 1 706 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection de l'avenue Saint-Pierre et de la rue Notre-Dame dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie totale de 223 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale d'achat et de vente;
- 2- d'autoriser la signature de la promesse bilatérale d'achat et de vente en autant que la version finale soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse bilatérale d'achat et de vente;
- 3- d'approuver le projet d'entente d'autorisation des travaux entre la Ville et le locataire, la société Groupe TDL corporation, sur une partie du lot 1 706 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, laquelle comprend le paiement d'un dédommagement forfaitaire de 166 000 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions prévus au projet d'entente d'autorisation des travaux;
- 4- d'autoriser la signature de l'entente d'autorisation des travaux en autant que la version finale soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet d'entente d'autorisation des travaux;

- 5- d'approuver et d'autoriser la signature de tout projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de la société 9519-5228 Québec inc. ladite partie du lot 1 706 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en autant que tel projet d'acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, aux termes et conditions prévues au projet de promesse bilatérale d'achat et de vente;
- 6- d'inscrire au registre du domaine public de la Ville de Montréal la partie du lot 1 706 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant l'objet de la présente promesse bilatérale d'achat et de vente, et ce, dès que la Ville en sera devenue propriétaire;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1257723002

CE25 1093

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville de Montréal prête à l'organisme Mission Old Brewery, à titre gratuit, pour une durée temporaire qui viendra à échéance au 31 mars 2027, un immeuble situé au 6000, rue Jean-Talon Ouest, ayant une capacité de 28 chambres pouvant accueillir un maximum de 30 personnes, à des fins d'hébergement temporaire pour les personnes ayant une situation stable et en attente d'un logement, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prêt d'immeuble;
- 2 - d'imputer les sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1255323002

CE25 1094

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer François Ferland à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans, en remplacement de Lise Guillemette.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1256705001

CE25 1095

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de ratifier l'affectation au montant de 2 416 400 \$ à l'égard des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs;

de recommander au conseil d'agglomération :

de ratifier l'affectation au montant de 1 035 600 \$ à l'égard des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1250029004

CE25 1096

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter un budget supplémentaire de 348 568 000 \$ au PDI 2025-2034, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2024, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1255929001

CE25 1097

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la désaffectation des soldes inutilisés des surplus affectés d'un montant de 2 739,6 \$ (en milliers de dollars), volet agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1256254003

CE25 1098

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2024 de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2024 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3 - d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 38 716 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4 - de réserver du surplus libre du conseil municipal un montant de 2 241,2 \$ (en milliers de dollars) correspondant au déficit de 2024 des arrondissements dans l'attente que ces déficits soient récupérés;
- 5 - de récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques, un montant de 9 756,3 \$ (en milliers de dollars);
- 6 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 19 583,7 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour assurer une gestion responsable de l'endettement;
- 7 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 45 956,1 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour financer la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération;
- 8 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 38 000 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, à la réserve neige;
- 9 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 20 000 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour pallier au ralentissement économique;
- 10 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 9 748,8 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour le fonds de l'eau et d'en autoriser le transfert vers la réserve financière locale de l'eau;
- 11 - d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectations, pour un montant total de 10 346,7 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel;
- 12 - d'autoriser le transfert des soldes inutilisés de surplus affectés d'un montant de 5 790,2 \$ (en milliers de dollars) vers les surplus non affectés, conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1256254002

CE25 1099

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au montant de 3 973 603,80 \$, taxes incluses, provenant du Programme de protection des bâtiments de compétence locale, dans le cadre des travaux de décarbonation et de la réfection de la toiture de l'édifice Albert-Dumouchel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1250043001

CE25 1100

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1253074004

CE25 1101

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination d'Aurélie Arnaud à titre de directrice du Bureau de la langue française dans l'échelle salariale 2025 - FM09, à compter du 13 juin 2025 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1257022001

CE25 1102

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1257665002

CE25 1103

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville » ainsi que des documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1250029001

CE25 1104

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville » ainsi que des documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1250029002

Levée de la séance à 8 h 50.

70.001

Les résolutions CE25 1089 à CE25 1104 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint